

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Du vendredi 17 mai 2024.

La séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Monsieur Aymar DE CAMAS, Maire de Cortevaix.

Présents : Madame Ghislaine ALLEX, Monsieur Aymar DE CAMAS, Madame Evelyne HEITZMANN, Monsieur Ludovic LEGUA-HARDEL, Monsieur Noë MERCIER, Monsieur Marcel MONTEL, Monsieur Claude RANQUE.

Absents excusés avec pouvoir : Monsieur GALLAND Joffrey par Monsieur MONTEL Marcel, Madame LANZA Dominique par Monsieur DE CAMAS Aymar.

Absents : Madame FERNANDEZ Laëtitia.

Secrétaire de séance : TERRIER Agnès.

Le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente qui est approuvé à l'unanimité puis passe à l'ordre du jour et demande à son Conseil pour rajouter une délibération : délibération 2024_017 refusée par la Préfecture suite à un manque de renseignements. Le Conseil accepte l'ajout d'une délibération

Ordre du jour:

Informations :

- Avis sur le Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Audit énergétique
- Permanence élections européennes 09/06/2024
- Réunion assainissement C.C.C.
- Réunion avec NEOEN

Délibérations :

1. Vente d'une fraction de parcelle communale au profit de C530
2. Communalisation des forêts sectionales de Confrançon (Petits bois et Levriat)
3. Demande de subvention association "Comité des fêtes"
4. Demande de subvention association "Patrimoine"
5. Demande de subvention association "Compagnie Grim"
6. Demande de subvention association chasse "Saint Hubert"
7. Devis plantation haie paysagère parc public
8. Devis changement volets mairie côté Ouest
9. Devis changement radiateurs logement Mme Lefrançois
10. Bail d'occupation précaire
11. Achat gyrobroyeur
12. Autorisation à Mr le Maire à signer PV mise à disposition bien mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert assainissement
13. Transfert excédent assainissement à la C.C.C.

Informations :

Avis sur le Schéma de COhérence Territorial (S.C.O.T.) : Le S.C.O.T. du Mâconnais-Bourgogne Sud a été arrêté par le comité syndical du Pôle Equilibre Territorial et Rural (P.E.T.R.). Le conseil a pu prendre connaissance de ce projet qui lui a été envoyé par mail et sur lequel la commune devra donner son avis avant le 18 juillet.

Audit énergétique : Mr le Maire informe son conseil que 2 devis sont arrivés pour un audit énergétique pour d'éventuels travaux sur le bâtiment de la mairie et rappelle que la délibération 2023_020 l'autorisait à signer 2 devis.

Permanence élections européennes : Mr le Maire rappelle que les élections européennes ont lieu le dimanche 9 juin et invite son conseil à donner ses dispositions pour un créneau horaire de permanence à l'aide du tableau qu'il fait circuler.

Réunion assainissement : Mr RANQUE et Mr MONTEL se sont rendus à un conseil d'exploitation le 25 avril dernier ; les sujets suivants ont été évoqués :

- un point sur les transferts des budgets assainissement des communes
- le règlement du service assainissement collectif
- la gestion des espaces verts
- vigilance sur les contrôles A.N.C.

Réunion avec NEOEN : L'entreprise NEOEN a apporté un bail pour le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur une parcelle communale. Ce bail est en étude par le chargé de mission des énergies renouvelables de la COM COM, Mr LEBOUC. Mr le Maire tiendra son Conseil informé des suites données.

Délibérations du conseil :

1. Vente d'une fraction de parcelle communale au profit de C530

Cette délibération annule et remplace la délibération 2024_017

Mr le Maire explique à son Conseil que la délibération 2024_017 prise lors du dernier conseil a été refusé par la Préfecture car elle ne faisait pas apparaître que Mme LANZA avait quitté la salle lors du vote.

Mme LANZA, étant absente lors de ce conseil et ayant donné pouvoir à Mr le Maire, Mr le Maire n'a pas voté pour Mme LANZA.

→ **Délibération adoptée à 7 POUR**

1 ABSTENTION (Mr LEGUA-HARDEL)

1 REFUS DE VOTE.

2. Communalisation des sections A0176 et ZC0070 (DE 2024 019)

Exposé du maire : Les forêts de Confrançon (Petits bois et Levrya) sont actuellement nommés "forêt de Confrançon" ; l'ONF demande de communaliser ces bois et qu'ils soient nommés "forêt de Cortevaix".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite le transfert des biens sectionnaux mentionnés ci-dessus à la commune,
- autorise le maire à signer les documents et actes nécessaires à cet effet.

3.Subvention 2024 "Comité des fêtes" (DE 2024 020)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, suite à la demande de subvention de l'association "Comité des fêtes" pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le versement d'une **subvention d'un montant de 200 €** au comité des fêtes de Cortevaix,

Autorise Mr le Maire à signer tous les documents liés à ces opérations comptables.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

4.Subvention 2024 "Association Patrimoine" (DE 2024 021)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, concernant la demande de subvention de l'association "Patrimoine" pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le versement d'une **subvention d'un montant de 300 €** à l'association "Patrimoine",

- autorise Mr le Maire à signer tous les documents liés à ces opérations comptables.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

5.Subvention 2024 "Compagnie GRIM" (DE 2024 022)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, concernant la demande de subvention de l'association "Compagnie GRIM" pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le versement d'une **subvention d'un montant de 300 €** à l'association "Compagnie GRIM",

- autorise Mr le Maire à signer tous les documents liés à ces opérations comptables.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

6. Subvention 2024 "société chasse ste Hubert" (DE 2024 023)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, suite à la demande d'une subvention écrite de la part de l'association "société de chasse Saint Hubert" de Cortevaix pour l'année 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le versement d'une **subvention de 300 €** à la société de chasse Saint Hubert de Cortevaix,

Autorise le Maire à signer tous les documents liés à ces opérations comptables.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

7. Devis pour plantation haie paysagère et arbres parc de la Cure (DE 2024 024)

Afin de continuer l'aménagement du parc de la Cure, Mr le Maire propose à son Conseil Municipal 4 devis pour la plantation d'une haie paysagère et arbres :

- SYRE & VERT Paysage - Salornay sur Guye - 1 755,42 € H.T.
- SARL CL nature et paysage - Bresse sur Grosne - 1 926,30 € H.T.
- MARTIN parcs et jardins - Cormatin - 1 966,67 € H.T.
- EURL R-ECO Nature - LOURNAND - 1 247,69 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis

- MARTIN parcs et jardins d'un montant de 1 966,67 € H.T.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

8.Changement volets coté Ouest bâtiment mairie (DE 2024 025)

Mr le Maire propose à son Conseil Municipal 3 devis pour le changement de 9 volets du bâtiment mairie côté Ouest se répartissant en 4 volets roulants solaires au R.D.C. et 5 volets bois à l'étage :

- Menuiserie MONTBARBON - Cormatin - 8 238,00 € H.T.
- Menuiserie MOREAU JEANDIN - Tramayes - 7 930,00 € H.T.
- EURL MENUISERIE LITAUDON - Curtil sous Burnand - 7 120,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis

- EURL MENUISERIE LITAUDON - Curtil sous Burnand - 7 120,00 € H.T.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

9. Bail d'occupation précaire ZC0001 (DE 2024 026)

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mme DUREUIL Laura souhaite louer la parcelle communale cadastrée ZC 0001, d'une superficie totale de 5900 m2, pour une durée de 3 mois afin de faire paître ses chevaux.

Mr le Maire propose à son conseil municipal un bail d'occupation précaire pour une durée de 3 mois, moyennant 50 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à signer le bail qui est joint à la présente délibération.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

10. Changement radiateurs logement Ancienne Poste R.D.C. (DE 2024 027)

Mr le Maire propose à son Conseil Municipal 3 devis pour le changement des radiateurs au R.D.C. du logement communal rue de l'Ancienne Poste :

- JARRIGE Sébastien - Cortevaix - 1 901,40 € H.T.
- CURTIL Florent - Cortevaix - 3 070,00 € H.T.
- MONTEIL - 4 030,22 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis

- CURTIL Florent - Cortevaix - 3 070,00 € H.T.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

11. Achat gyrobroyeur (DE 2024 028)

Mr le Maire propose à son Conseil Municipal 2 devis pour l'achat d'un gyrobroyeur en 1,50 m

- Ets DURY 1 869,00 € H.T.
- DUCHARNE 2 600,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis

- Ets DURY 1 869,00 € H.T.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

12. TRANSFERT DES RESULTATS DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CORTEVAIX AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS (DE 2024 029)

Les résultats de clôture du budget annexe assainissement sont à transférer à la CC du Clunisois pour lui permettre de financer les charges des services transférés sans augmenter la redevance ou devoir emprunter une somme qui est déjà financée par l'utilisateur. Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes de la Communauté de communes du Clunisois et de la commune de CORTEVAIX.

Il est précisé que les comptes de tiers issus des budgets annexes demeurent dans les comptes des communes, y compris les restes à recouvrer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de transférer les résultats du budget annexe Assainissement constatés au 31 décembre 2023, à la Communauté de communes du Clunisois :

Selon le schéma comptable suivant :

	Imputation budget principal	Montant 2024
	commune	
Excédent de fonctionnement	65888	18 296,88 €
Solde négatif de la section d'investissement	1068	- 1662,28 €

DECIDE d'ouvrir au budget principal de l'exercice 2024 de la commune les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de résultats susvisés qui donnent lieu à émission de mandats et/ou titres de recettes.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

13.Approbation du Procès-Verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Clunisois (DE 2024 030)

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers de la commune de Cortevaix à la Communauté de Communes du Clunisois dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.

Il explique que ce procès-verbal concerne les ouvrages exécutés dans le cadre de la compétence assainissement précédemment exercée par la commune sur l'ensemble du territoire.

Il présente également les tableaux de transfert de l'état de l'actif et de reprise des subventions.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer ce procès-verbal.

→ Délibération adoptée à l'unanimité.

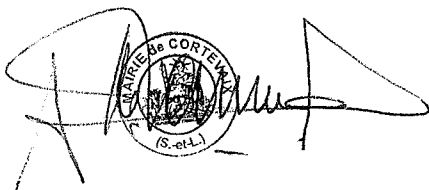
Questions diverses en fin de séance :

Mr MONTEL a entendu un gros bruit dans la semaine à la Cure. Mr le Maire et Mr RANQUE ont été voir R.A.S.

Mr SPAETH

- a demandé si un tarif groupé existait pour vidanger les fosses septiques ; réponse de Mr le Maire voir avec la C.C.C. antenne assainissement à Salornay.
- rappelle que le char offert par la famille FONBAUSTIER est toujours chez Mr BRETENET et qu'il serait bien de le transférer au fond de la grange au parc de la Cure
- a demandé si le "triangle communal" entre le chemin des Teppes et la rue du Zouky pourrait être nettoyé ; Mr le Maire en a pris note.

La séance est levée à 22h10.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CORTEVAIX' at the top and '(S.-et-L.)' at the bottom. The signature is a cursive script that extends across the stamp.